

## UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

MAIRIES	HORAIRES
<b>BOURGOIN-JALLIEU</b> 1 rue de l'Hôtel de Ville - BP 428 38317 BOURGOIN JALLIEU CEDEX <b>TEL</b> : 04 74 93 00 54 <b>FAX</b> : 04 74 28 30 02 <b>Site internet</b> : www.bourgoinjallieu.fr	<b>Du lundi au vendredi</b> : 8h à 12h et de 13h30 à 18h <b>Le samedi</b> : 8h30 à 12h <b>En août</b> : fermeture à 17h - pas de permanence le samedi matin
<b>CREMIEU</b> Place de la Nation 38460 CREMIEU <b>TEL</b> : 04 74 90 70 92 <b>FAX</b> : 04 74 90 88 86 <b>Site internet</b> : www.ville-cremieu.fr	<b>Du lundi au jeudi</b> : 9h à 12h et de 13h30 à 17h <b>Le vendredi</b> : 9h à 12h et de 13h30 à 16h <b>Le samedi</b> : 9h à 12h
<b>LA TOUR DU PIN</b> 6 place du Champ de Mars 38110 LA TOUR DU PIN <b>TEL</b> : 04 74 83 24 44 <b>FAX</b> : 04 74 97 15 05 <b>Site internet</b> : www.latourdupin.fr	<b>Le lundi</b> : 13h30 à 17h <b>Du mardi au vendredi</b> : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h <b>Le samedi</b> : 8h30 à 12h - Fermé pendant les vacances scolaires
<b>LE PONT DE BEAUVOISIN</b> 3 bis avenue Gabriel Pravaz 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN <b>TEL</b> : 04 76 37 00 10 <b>FAX</b> : 04 76 37 09 36 <b>Site internet</b> : www.mairie-pontdebeauvoisin38.fr	<b>Lundi - Mercredi - Vendredi</b> : 08h00 à 12h <b>Mardi - Jeudi</b> : 15h30 à 17h30
<b>L'ISLE D'ABEAU</b> 12 rue de l'hôtel de Ville - BP3 38080 L'ISLE D'ABEAU <b>TEL</b> : 04 74 18 20 00 <b>FAX</b> : 04 74 18 20 13 <b>Site internet</b> : mairie-ida.fr	<b>Du lundi au vendredi</b> : 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 <b>Le samedi</b> : 9h à 12h

## Demande de passeport biométrique



### RENDEZ-VOUS

La **présence** du demandeur est **obligatoire** lors du dépôt et de la remise du titre.

Le demandeur doit se présenter avec les **originaux** et les photocopies des documents indiqués dans les pièces à fournir.

La présentation de **l'intégralité des pièces est obligatoire** lors du dépôt et de l'enregistrement du dossier.

La Tour  
du pin

## ADULTE

<b>2 photos d'identité en couleur</b>	<b>2 photos d'identité en couleur de moins de 6 mois</b> : Elles doivent être identiques, récentes, parfaitement ressemblantes, tête nue, bouche fermée, sans bandeau, ni serre tête, sans lunettes, de face, sur fond gris ou bleu clair, <b>non découpées</b> , format 35 X 45 mn, <b>norme ISO</b>
<b>PASSEPORT</b>	<p><b>1ère demande</b> : apporter un document officiel avec photographie (carte d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant, carte professionnelle...)</p> <p><b>Renouvellement</b> : ancien passeport (Original + Photocopies des pages contenant le N° du passeport, l'état civil, l'adresse et la fiscalité)</p> <p><b>Perte ou Vol</b> déclaration de perte ou vol + document officiel avec photo (Original + Photocopie)</p>
<b>1 justificatif d'état civil</b>	<p><b>1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois</b></p> <p><b>1 acte de décès</b> (en cas de décès du conjoint) si le demandeur veut porter la mention "veuve" (original)</p> <p><b>Jugement de divorce</b> pour les femmes qui désirent faire figurer le nom de leur ex-conjoint (original + photocopie) <b>OU</b> l'autorisation écrite de l'ex-conjoint avec légalisation de sa signature</p>
<b>1 justificatif de nationalité Française en fonction de la situation</b>	<p><b>1 justificatif de nationalité française du demandeur</b> :</p> <p>Un certificat de nationalité française</p> <p>Le décret de naturalisation ou de réintégration</p> <p>La déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, possession d'état français...)</p> <p>La déclaration d'acquisition de la nationalité française par mariage</p> <p><b>1 justificatif de nationalité française du parent français</b> :</p> <p>Un extrait d'acte de naissance de votre parent né en France (comportant la date et le lieu de naissance d'un des grands parents né en France)</p> <p>Le décret de naturalisation ou de réintégration</p> <p>La déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, possession d'état français...)</p> <p>Le certificat de nationalité française</p>
<b>1 justificatif de domicile ou de résidence</b>	<p><b>1 justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom et prénom</b> : quittance d'électricité ou de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non imposition</p> <p><b>Si vous habitez chez quelqu'un, la personne qui vous héberge doit vous fournir</b> :</p> <p>l'original d'un justificatif d'identité du logeur (carte d'identité)</p> <p>1 justificatif de domicile <b>de moins de 3 mois</b> à son nom</p> <p>1 lettre certifiant qu'elle vous héberge <b>depuis plus de 3 mois</b></p>
<b>Timbres Fiscaux</b>	<b>86 €</b> à retirer au Trésor Public ou dans un bureau de tabac

## ENFANT

<b>2 photos d'identité en couleur</b>	<b>2 photos d'identité en couleur de moins de 6 mois</b> : Elles doivent être identiques, récentes, parfaitement ressemblantes, tête nue, sans bandeau, ni serre tête, sans lunettes, de face, sur fond gris ou bleu clair, <b>non découpées</b> , format 35 X 45 mn, <b>norme ISO</b>
<b>1 pièce d'identité du représentant légal</b>	<b>1 pièce d'identité avec photo du représentant légal</b> : carte d'identité, passeport, permis de conduire...
<b>PASSEPORT</b>	<p><b>1ère demande</b> : apporter un document officiel avec photographie (carte d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant, carte professionnelle...)</p> <p><b>Renouvellement</b> : ancien passeport (Original + Photocopies des pages contenant le N° du passeport, l'état civil, l'adresse et la fiscalité)</p> <p><b>Perte ou Vol</b> déclaration de perte ou vol + document officiel avec photo (Original + Photocopie)</p>
<b>1 justificatif d'état civil</b>	<p><b>1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois</b> comportant la mention complète du demandeur.</p> <p>Pour l'exercice de l'autorité parentale : <b>1 copie intégrale de votre acte de naissance</b></p> <p><b>Le jugement de divorce ou de séparation</b></p>
<b>1 justificatif de nationalité Française en fonction de la situation du mineur</b>	<p><b>1 justificatif de nationalité française du mineur français</b> :</p> <p>La déclaration d'acquisition de la nationalité</p> <p>1 certificat de nationalité française</p> <p><b>1 justificatif de nationalité française du parent français</b> :</p> <p>1 extrait d'acte de naissance de votre parent né en France (comportant la date et le lieu de naissance d'un des grands-parents né en France)</p> <p>1 certificat de nationalité française</p> <p>Le décret de naturalisation ou de réintégration</p> <p>La déclaration d'acquisition de la nationalité française</p>
<b>1 justificatif de domicile ou de résidence de la personne exerçant l'autorité parentale</b>	<p><b>1 justificatif de domicile au nom et prénom de la personne qui exerce l'autorité parentale et où réside l'enfant</b> : quittance d'électricité ou de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non imposition</p> <p><b>Si la personne exerçant l'autorité habite chez quelqu'un, la personne qui l'héberge doit fournir</b> :</p> <p>1 justificatif d'identité à son nom</p> <p>1 justificatif de domicile à son nom</p> <p>1 lettre certifiant qu'elle vous héberge</p> <p><b>Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère</b> :</p> <p>1 justificatif de domicile au nom et prénom de chacun des parents</p>
<b>Timbres Fiscaux</b>	<b>17 €</b> pour les mineurs <b>de moins de 15 ans</b> <b>42 €</b> pour les mineurs <b>de plus de 15 ans</b>

**VOUS DEVREZ IMPERATIVEMENT CONNAITRE LA DATE ET LIEU DE NAISSANCE DE VOS PARENTS**